



10 au 12  
OCTOBRE  
2023

## RAMASSAGE DE BRANCHES

Veuillez placer les branches en bordure de la route au plus tard dimanche le 8 octobre mais seulement 5 jours avant la semaine de la collecte.

Pour être ramassées, TOUTES les branches doivent obligatoirement respecter les conditions suivantes :

- Le diamètre des branches doit être d'une grosseur maximale de 3 pouces et doivent être élaguées, c'est-à-dire enlever les petites branches afin de permettre l'insertion dans l'équipement;
- Les branches doivent être placées en bordure de la route, les gros bouts vers le chemin;
- Aucune bûche, aucune souche et aucune racine ne sera acceptée;
- Les branches ne doivent pas contenir de débris/déchets (ex. : pierres, morceaux de métal, cordes, déchets végétaux);
- La quantité et le volume ne doivent pas excéder les dimensions permises pour cette collecte (soit 30 pieds de long x 9 pieds de profond x 4 pieds de haut).

Veuillez noter que les haies de cèdres ainsi que leurs retailles ne seront pas ramassées.



Vous devez joindre les services administratifs au 450 456-3363 ou par courriel à reception@st-clet.com avant le 6 octobre 2023, à 12 h, pour laisser vos coordonnées.



2 au 6  
OCTOBRE  
2023

## TRAVAUX DE RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

POUR L'ENSEMBLE  
DES USAGERS DE LA  
MUNICIPALITÉ

QUAND

LE JOUR 8 H À 12 H ET  
DE 13 H À 16 H

IMPACTS SUR L'EAU  
DU ROBINET PENDANT  
CES TRAVAUX

- Bien que les travaux soient réalisés le jour, il se peut que certains résidents notent de **faibles réductions de pression** durant les nettoyages.
- La coloration de l'eau peut légèrement changer pendant ces travaux. Si une coloration rouge-brun est notée, il est recommandé de **laisser couler les robinets** jusqu'à l'obtention de la couleur habituelle de l'eau.
- Attention à la lessive durant la période des travaux.

Nous vous remercions  
de votre habituelle collaboration.



JEUDI  
26  
OCTOBRE  
2023

JEUDI  
16  
NOVEMBRE  
2023

## COLLECTE DE RÉSIDUS VERTS

RÉSIDUS DE JARDIN  
RÉSIDUS DE PLATES-BANDES  
PETITES RETAILLES DE HAIE  
FEUILLES

CONSIGNES

- Les sacs de papier biodégradables peuvent être à la rue maximum 5 jours avant le début de la collecte.
- Il est préférable de garder vos sacs à l'abri des intempéries jusqu'au jour de la collecte.
- Les sacs doivent être près de la rue avant 7 h 00 le jour de la collecte.
- La collecte se fait en 1 seul tour de la municipalité.

Les quantités sont illimitées

D'autres alternatives  
pour se débarrasser  
des feuilles

- ✓ Déchiquez-les en passant la tondeuse.
- ✓ Compostez-les.

